

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous constatons tout d'abord que l'intitulé même de cette délibération s'est mis au goût du jour en accolant à la promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes la question des couples et de la famille. Le couple et la famille, deux sujets en effet au cœur de l'actualité -je vous l'avais promis et je tiens mes promesses- avec le projet de loi dit du « mariage pour tous ». Comme annoncé dans le programme de François Hollande, le Gouvernement veut permettre le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe. Ce projet de loi veut modifier une institution fondatrice de l'ordre civil sur laquelle reposent les bases de notre société.

Inquiète de ces bouleversements annoncés, divisée, la société civile se mobilise, en dehors de toute considération politique, en dehors de toute considération confessionnelle. Samedi, pour ne citer que Lyon, ils étaient 25.000 pour dire non au projet Taubira sous la bannière de la Marche solidaire et j'y étais aussi, en tant que maire, c'est-à-dire en tant qu'Officier d'état civil, responsable légal de la célébration des mariages, et l'ensemble des conseillers municipaux de Lyon Divers Droite présents à cette occasion. 25.3000 personnes dans les rues, c'est un vrai mouvement de protestation et ce chiffre ne pourra que grossir à l'appel de la manifestation nationale prévue le 13 janvier prochain à Paris. Car, au fil des semaines, nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à prendre conscience des réelles conséquences de ce projet de loi, et ils ont raison !

Si cette loi passe, elle déstabilisera la notion de parenté avec le passage d'une filiation construite, en référence à la biologie, à une filiation d'intention, en référence au désir. Le mariage est l'inscription de la filiation dans une institution stable, notamment pour protéger la mère. Ce qu'on veut nous vendre comme un progrès va marquer une véritable régression pour la protection de la mère, notamment en faisant disparaître la présomption de paternité. Cette redéfinition du droit à la filiation menace l'ensemble de la famille.

Autre conséquence de cette loi, elle va dissocier complètement le mariage de la procréation naturelle. Dès lors que l'égalité est invoquée, il ouvrira en effet la voie, pour les nouveaux couples, à l'adoption plénière, à la procréation assistée, soit médicalement, soit par la gestation pour autrui. Le Gouvernement veut instaurer avec cette loi un droit à l'enfant ! Mais l'enfant n'est pas un objet destiné à combler un manque ou à combler un désir. L'enfant n'est pas un objet de droit mais un sujet de droit. Il faut privilégier les droits de l'enfant plutôt que le droit à l'enfant.

Le mariage n'est pas seulement une reconnaissance de l'amour que se portent deux personnes, il est un contrat social qui rend légal et organise l'engagement du couple à constituer une famille et, de manière biologique et anthropologique, à assurer la pérennité de la société, du territoire, et du pays. L'ouverture du mariage aux partenaires de même sexe reviendrait à en faire une association contractuelle d'intérêts privés, ce qui équivaldrait finalement à supprimer le mariage civil.

Tout cela est complexe, tout cela est même difficile à comprendre et demande aux Français un vrai effort d'approfondissement. En apparence, le projet peut ne pas paraître choquant mais sa réalité est toute autre, et pour cacher cette réalité le Gouvernement dispose de deux armes fatales : le passage en force sans débat national et le procès en homophobie. Je refuse l'un comme l'autre.

Etre contre le projet de loi Taubira n'est pas méconnaître les évolutions de notre société. Ce n'est pas ignorer les multiples formes de la famille aujourd'hui : familles ordinaires, c'est-à-dire un couple hétérosexuel marié et des enfants, mais aussi les naissances hors mariage, les familles monoparentales, les familles homoparentales aussi.

Etre contre le projet de loi n'est pas nier ou rejeter la réalité de l'homosexualité. Le désaccord n'est pas l'intolérance. L'intolérance, c'est de refuser d'ouvrir un grand débat qui, contrairement à ce qu'affirme Mme le Ministre Najat Vallaud Belkacem, n'a pas eu lieu.

Voilà pourquoi Lyon Divers Droite soutient la demande de retrait de ce texte, voilà pourquoi Lyon Divers Droite soutient la demande d'Etats généraux de la famille et de la filiation portée par la société civile. On le sait, en période difficile, la famille est un amortisseur de crise. A l'heure où notre société a plus que jamais besoin de repères clairs et fermes, il faut un grand débat national pour

aborder toutes ces évolutions avec une seule donnée non négociable en tête, le droit de l'enfant à avoir une filiation identifiée pour lui permettre de se construire sereinement.

Bien au-delà d'une simple question d'égalité des droits, le « mariage pour tous » aura des conséquences sociales, philosophiques et anthropologiques que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui. C'est pourquoi ce débat dépasse toutes les frontières politiques ou confessionnelles. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre ce texte, jusqu'à des proches du Président, et j'ai bien noté votre position Monsieur le Maire à ce sujet, dans votre communiqué publié vendredi soir.

Sur un sujet aussi fondateur, le Gouvernement ne peut pas se contenter d'une posture purement idéologique pour tenir une promesse de campagne. D'ailleurs, le Président de la République lui-même semble douter, il doit d'avoir la sagesse et la responsabilité d'ouvrir un grand débat national à ce sujet.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons le soutien de notre collectivité à 5 associations qui oeuvrent de façon diversifiée à l'amélioration des droits et de la situation des femmes. En effet, rappelons-le, loin de s'améliorer la condition des femmes s'est dégradée au cours des dernières années sur notre territoire.

Quelques exemples : sur le plan économique, le dernier rapport du Secours catholique chiffre au niveau national à 57 % la proportion de femmes en situation de pauvreté accueillies dans ses centres, chiffre en nette augmentation par rapport à il y a 10 ans. Localement, sur le 5^e arrondissement en 2011, le Secours populaire a accueilli 9 % de plus, soit 38 % contre 29 % par rapport à 2010, de familles monoparentales, c'est-à-dire des femmes seules avec enfants. Le traité d'austérité récemment signé aggravera encore cette réalité, tant au niveau de leur emploi qu'au niveau de leurs besoins insatisfaits en matière de services publics (accueil de la petite enfance, santé).

Les femmes sont toujours en tête des emplois précaires, et au bas de la pyramide hiérarchique dans tous les secteurs. Certes, Lyon a été la première ville de France à obtenir le label diversité, et nous savons Thérèse Rabatel pugnace dans sa lutte contre les discriminations, mais selon les chiffres du bilan social 2011 de la Ville de Lyon, alors que les femmes y représentent 63 % des agents permanents, elles ne sont encore que 11 % en catégorie A, contre 17 % pour les hommes.

Sur le plan de la démocratie, leur place dans les instances politiques malgré une légère progression, reste insuffisante et l'obligation du non-cumul à court terme est une nécessité, même si ce n'est pas la seule pour leur permettre d'occuper davantage de postes.

Sur le plan de la santé, la restructuration des hôpitaux, c'est-à-dire la diminution des services et des lits, a abouti à la suppression de 150 centres IVG en France, avec son lot d'attentes, d'échecs, d'humiliations.

Enfin, en ce qui concerne les stéréotypes, le récent dictionnaire des écoliers, résultat d'un vaste programme participatif réalisé en 2010 et 2011 par l'Education Nationale, avec des écoliers de la maternelle au CM2, est édifiant.

On peut y lire pour le mot « père », la définition suivante : « mari de la maman, sans lui la maman ne pourrait pas avoir d'enfants (on appréciera dans le contexte actuel). Dans le contexte actuel, ce descriptif de la famille durable selon M. Broliquier. « C'est le chef de famille, parce qu'il protège ses enfants et sa femme ». Le site officiel de ce dictionnaire a été désactivé, mais le dictionnaire subsiste et il est tristement représentatif.

Nous avons des propositions, comme par exemple l'adoption de lois plus progressistes au niveau communautaire, comme la publication de bilans d'égalité des entreprises, comme l'attribution de fonds publics aux entreprises qui respectent l'égalité salariale.

Bref, c'est un vaste chantier qui attend notre Ministre à l'Egalité des Droits des Femmes, comme à Lyon, notre Adjointe, avec le plan d'action adopté en février. Nous serons à leurs côtés pour toute mesure qui ira dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Et bien quelques mots simplement, sur un sujet évidemment qui est un sujet sensible et qui peut amener chez les uns ou les autres, des prises de position en fonction de leurs options philosophique, religieuse, de leur conception de l'humanité.

Je pense que cette question doit être traitée avec une certaine gravité. Vous disiez tout à l'heure Monsieur Broliquier, que lors du débat sur le PACS, il y avait une sorte d'engouement autour du projet qui était proposé. C'est quand même une version de la réalité qui était un peu déformée, mais vous comprenez bien que déjà ce qui était fait au moment du PACS, on dit aujourd'hui : « C'est très bien ! », à l'époque, cela fit l'objet d'une grande polémique !

Alors, moi je suis de ceux qui pensent que ce problème, effectivement, doit être posé et traité avec beaucoup de prudence et de circonspection et en tout cas, en fixant un certain nombre de bornes qui soient infranchissables. Parce qu'il est vrai qu'on peut voir à l'étranger, un certain nombre de glissements -ce n'est pas évidemment le cas en France-, mais où, petit à petit, on peut arriver à une certaine marchandisation des corps. Et donc, je ne suis pas sûr que sur le moyen terme, cela soit les mesures les plus porteuses de la promotion des femmes.

Et donc, moi je souhaite qu'effectivement on fasse évoluer la loi, parce qu'un certain nombre de limites qui sont aujourd'hui celles du PACS et un certain nombre d'articles de journaux ont pu s'en faire écho sur les limites du contrat, tel qu'il était aujourd'hui, mais qu'en même temps on le fasse, comme l'a dit le Président de la République, en essayant de respecter chacune et chacun, en écoutant ce que chacun a à dire. Moi je me reconnais parfaitement dans la formule qu'il employait : « Je considère que dans ce débat, toutes les croyances, toutes les sensibilités, doivent être entendues et respectées. »

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)